

Kit de prévention du harcèlement sexuel au travail

Guide d'utilisation



EQUALITY.CH

Schweizerische Konferenz der Gleichstellungsbeauftragten SKG
Conférence suisse des délégués à l'égalité CSDE
Conferenza svizzera delle/dei delegate/ alla parità CSP



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG
Aides financières prévues par la loi sur l'égalité



VILLE DE
GENÈVE

Le harcèlement sexuel est une forme grave de discrimination fondée sur l'appartenance de genre et constitue une atteinte à la personnalité et à la dignité de la personne.

Il couvre le harcèlement sexiste ainsi que le harcèlement fondé sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre.

Ce kit de prévention du harcèlement sexuel au travail a été développé par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité (CSDE) à l'intention prioritaire des entreprises et des organisations privées ou publiques.

**Ce kit gratuit et libre d'accès,
disponible en allemand, en français,
en italien et en anglais, peut être
personnalisé et contient :**



FICHE 1 **DIRECTION**

Dispositif, mesures et recommandations



FICHE 2 **RESPONSABLES DES RESSOURCES HUMAINES & PERSONNEL D'ENCADREMENT »**

Devoirs, fonctions et recommandations d'actions



FICHE 3 **MEMBRES DU PERSONNEL »**

Déclaration de principe et informations générales concernant le harcèlement sexuel au travail



FILM 1 **HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL**

Sensibilisation à l'attention de tout le personnel.
Le film peut être utilisé avec la fiche d'information 3.



FILM 2 **OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR·EUSE »**

Sensibilisation à l'attention de la direction, responsables RH et personnel d'encadrement. Le film peut être utilisé avec les fiches d'information 1 et 2.

E-LEARNING **MOI? HARCELER?! SI ON NE PEUT PLUS RIGOLER... »**

Sensibilisation à l'attention de tout le personnel mis à disposition par l'État de Genève.

Financé par la Confédération, ce kit représente un outil clé en main pour les employeurs et employeuses qui souhaitent répondre à leurs obligations légales de prévenir et faire cesser les situations de harcèlement sexuel au travail.

La CSDE remercie l'Etat de Genève pour sa précieuse collaboration et la mise à disposition de son e-learning aux autres cantons, communes et entreprises suisses.

Conseils d'utilisation

Préalablement à l'utilisation et la diffusion du kit, il est recommandé que votre entreprise ou organisation fixe les grandes lignes du dispositif de prévention du harcèlement sexuel qu'elle souhaite mettre en place.

→ Voir la fiche 1 Direction : Dispositif, mesures et recommandations



Le kit de prévention du harcèlement sexuel au travail peut être utilisé dans le cadre de formations ou de sensibilisations données, par exemple sur la santé au travail, sur la politique des ressources humaines, ou encore sur les valeurs de l'entreprise ou de l'organisation.

En effet, selon votre situation ou la culture de votre organisation, la question du harcèlement sexuel sur le lieu de travail peut être abordée soit de manière spécifique, soit de manière plus globale en l'intégrant à d'autres questions ou thématiques – telles que par exemple le harcèlement psychologique (mobbing) et/ou le burn-out – de sorte à diminuer les éventuelles résistances internes et de pouvoir effectuer un réel travail de prévention.

Le film 1 *Harcèlement sexuel au travail* et le film 2 *Obligations de l'employeur·euse* ont été conçus en complémentarité, mais peuvent également être utilisés séparément. Le film 1 porte sur l'identification du harcèlement sexuel, le film 2 sur la manière de prévenir et de mettre fin au harcèlement sexuel.

Les fiches d'information contiennent les principales informations relatives au harcèlement sexuel et peuvent être personnalisées selon la réalité de votre organisme.

Il vous suffit de compléter les espaces prévus à cet effet, notamment pour indiquer les coordonnées de la Personne de confiance.

La première fiche concerne le dispositif global relatif au harcèlement sexuel à mettre en place en amont de toute autre action et s'adresse aux directions.

La seconde fiche fait écho au second film et s'adresse prioritairement aux directions, aux responsables des ressources humaines et personnel d'encadrement, mais pourrait également être diffusée auprès de l'ensemble du personnel. Des mesures pour prévenir et faire cesser le harcèlement sexuel vous sont proposées. Cette fiche peut servir en tout temps de support à vos équipes d'encadrement.

La troisième fiche fait écho au premier film et peut être diffusée en tout temps auprès de l'ensemble du personnel.

Finalement, un e-learning, développé par l'État de Genève, propose une sensibilisation à travers des mises en situation.

Vue d'ensemble

MATÉRIEL	PUBLIC CIBLÉ	OBJECTIFS	COMBINAISON
FICHE 1	Direction	- connaître les bases légales relatives aux obligations de l'employeur-euse ; - connaître les mesures pour prévenir et faire cesser le harcèlement sexuel ; - préparer une déclaration de principe.	Film 1 Film 2 Fiche 2 Fiche 3
FICHE 2	Personnel d'encadrement et responsables des ressources humaines	- connaître le rôle du personnel d'encadrement et des responsables RH en matière de harcèlement sexuel ; - savoir identifier le harcèlement sexuel ; - savoir comment réagir face à une situation de harcèlement sexuel ; - savoir où chercher du soutien et des conseils externes.	Film 1 Film 2 Fiche 3
FICHE 3	Membres du personnel	- connaître la déclaration de principe de la direction ; - connaître la définition et les dispositions légales relatives au harcèlement sexuel et savoir l'identifier ; - connaître les possibilités d'actions en tant que témoin ou cible de harcèlement sexuel ; - savoir où chercher du soutien et des conseils externes.	Film 1
FILM 1	- Direction - Personnel d'encadrement et responsable des ressources humaines - Membres du personnel	- reconnaître les manifestations de harcèlement sexuel sur le lieu de travail ; - connaître les dispositions légales.	Fiche 3
FILM 2	- Direction - Personnel d'encadrement et responsable des ressources humaines	- connaître les obligations de l'employeur-euse ; - savoir comment prévenir le harcèlement sexuel au travail et les mesures à mettre en place ; - connaître les procédures pour faire cesser le harcèlement sexuel.	Fiche 1 Fiche 2 Fiche 3
E-LEARNING	- Direction - Personnel d'encadrement et responsable des ressources humaines - Membres du personnel	- rappeler les principales informations en matière de harcèlement sexuel ; - expérimenter des situations et réfléchir aux moyens d'actions et aux conséquences.	Film 1 Film 2 Fiche 2 Fiche 3